Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. 2 • **L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

21 JANVIER 2010 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LVII année • N. 18086

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

EDITORIAL

Aucune honte d'être Valdôtains et Unionistes

Osvaldo Chabod

Il y a eu, au cours du dernier congrès de notre Mouvement, une intervention assez particulière, compte tenu du fait qu'elle n'avait aucun rapport avec le thème de la bureaucratie: une intervention qui nécessite, quand même, une réflexion importante de la part de tout le monde unioniste. Madame Piera Diémoz, en s'adressant au groupe dirigeant du Mouvement, a demandé d'écouter les paroles des Unionistes qui prient de ne pas nous vendre à Berlusconi, à un Président du Conseil italien dont l'unique but est d'occuper, par tous les moyens, notre Région aussi.
Si l'allocution est faite par rapport à une possible alliance de notre Mouvement avec le Peuple de la Liberté en vue des prochaines élections administratives, quelques considérations s'avèrent nécessaires. Je ne veux absolument pas légitimer en ce moment une alliance plutôt qu'une autre à l'occasion du rendez-vous électoral du 23 mai prochain: les organes de l'Union Valdôtaine, à partir de la commission politique pour terminer avec le Conseil Fédéral, y penseront. Je veux, au contraire, poser une question: c'est quoi une alliance politique? Elle n'est rien d'autre qu'un compromis, un de ces compromis qui nous accompagnent tout au long de notre vie; et le compromis, lui, est simplement la médiation entre l'idéal et le possible.
Nous, les Unionistes, nous avons des idéaux forts et enracinés: mais nous avons même la «présomption» de vouloir gouverner notre petite patrie. Et pour faire cela, pour le faire au mieux, des alliances avec d'autres forces politiques sont indispensables. Et alors, oui à une alliance avec le centre gauche et non à une alliance avec le centre droite exclusivement à cause de la présence de Berlusconi? Je n'apprécie pas plus que Piera Diémoz certaines conduites du Président du Conseil italien, mais je pense qu'il est nécessaire de ne pas s'arrêter là. Il y a des Unionistes qui regardent la Lega Nord comme le plus proche des partis politiques à l'Union Valdôtaine: tous les deux se rattachant aux principes du fédéralisme global. Il me semble que le parti d'Umberto Bossi n'a jamais perdu son identité et n'a jamais renié ses idéaux en s'alliant avec le Peuple de la Liberté. Au contraire, il a réussi avec succès à faire approuver par le Parlement italien la loi sur le fédéralisme fiscal, un premier passage vers ce fédéralisme global qui est le pilier de la politique de notre Mouvement. Cela nous confirme qu'à la base de tout accord politique il doit y avoir des idées fortes, des opportunités à saisir et pas simplement une conduite opportuniste: voilà ce que, en tant qu'Unioniste, je demande à mon Mouvement. Et je n'aurais jamais honte d'être Unioniste et Valdôtain suite, tout simplement, à un accord électoral avec un autre parti politique dont je ne partage pas les idées. J'aimerais bien pour conclure, en vue des prochaines élections communales du mois de mai, que tout le monde, dans la Commune d'Aoste comme dans la plus petite des autres communes, réfléchir sur ces mots d'Emile Chanoux qui nous arrivent du passé mais qui doivent nous conduire vers le futur: *«Nous avons un grand défaut. Nous tenons toujours les regards fixés sur le passé, nous vivons du présent et nous ne tournons que rarement le regard vers l'avenir, comme si nous en avions peur. Or, c'est vers l'avenir que nous devons regarder, parce que c'est vers l'avenir que nous marchons, parce que c'est pour l'avenir que nous combattons».*

… » *fin de citation*

lcaveri@gmail.com

«Dire la vérité est utile à celui à qui on la dit, mais désavantageux à ceux qui la disent, parce qu'ils se font haïr»
PASCAL

La force du menteur

Samedi la fête organisée par la section UV de la Ville Lumière

L'Arbre de Noël de Paris pour resserrer les liens entre Valdôtains

Samedi prochain 23 janvier, à l'Espace Reuilly de Paris (12ème arrondissement), se tiendra la 86ème édition de l'Arbre de Noël des Valdôtains de la Région parisienne, organisée par l'Union Valdôtaine de Paris avec la collaboration de la Présidence de la Région. La fête commencera à 14h30 avec la compagnie théâtrale de Hône «*Lé Guiandéc é lé Fouehtéc dé Vión-a*» qui présentera la pièce «Le cahier oublié».
Cette pièce avait été réalisée à l'occasion de la Rencontre des émigrés valdôtains du mois d'août dernier pour faire connaître l'histoire de notre émigration au siècle dernier et aider à comprendre la dimension de ce phénomène social qu'ont vécu tant de Valdôtains, contraints de quitter leur région puisqu'elle ne pouvait leur offrir ni travail ni sécurité économique. A l'issue de la pièce, les enfants des écoles d'Avise, commune qui accueillera la prochaine Rencontre cet été, adresseront un

message vidéo aux Valdôtains de l'extérieur pour qu'ils emmènent avec eux leurs petits-enfants à la 35ème Rencontre valdôtaine afin de leur faire connaître leurs racines.
S'ensuivront les messages des présidents de l'Union Valdôtaine de Paris, Jean-Baptiste Pedretti, du Celva, Elso Gérandin, et de la Région Augusto

Rollandin. Après l'entracte, se déroulera le spectacle de variétés «Cirque en folies», suivi de la traditionnelle "tombola" et de la distribution de jouets aux enfants parisiens par le Père Noël. Le grand banquet de 20h sera précédé d'un apéritif et

SUITE PAGE 7

Nouvelles du Sénat

Dialogue et accidents du travail

Lors de la reprise des séances parlementaires, le problème de base se situait au niveau de l'opposition politique et si celle-ci, si nette et parfois si violente pendant l'année à peine terminée, aurait pu laisser la place au dialogue et à une confrontation plus sereine pour arriver ensemble à l'approbation de ces réformes dont notre pays a besoin. Ce ne fut pas le cas.

Certes, le sujet de discussion pendant la séance de la semaine dernière sur la réforme de la justice et, en particulier, concernant la proposition de loi «sur la durée raisonnable d'un procès» définie de manière synthétique loi «sur le procès rapide», n'était pas le sujet le plus opportun pour reprendre le dialogue.
Tous se rendent compte du fait que la durée des procès doit être ramenée à des délais précis. Il est certain que l'interprétation fantaisiste qui vit à travers cette loi une mesure ad personam pour sauver le Président du Conseil a été le point fort et préjudiciable afin de déterminer l'opposition nette des minorités.
Pour justifier cette position apparaît un doute, à savoir si c'est réellement la priorité du Pays de modifier partiellement les procès ou, au contraire, plutôt une nécessité de la majorité.
Les deux positions se sont confrontées avec des motivations techniques très spécifiques, avec des perspectives qui ne sont pas toujours claires: il est difficile d'évaluer les conséquences sur les citoyens qui attendent, à présent, un jugement par rapport à cette mesure.
La peur que les citoyens voient prescrire de nombreux délits est réelle mais il est également évident que certaines mesures, surtout et seulement dans certains palais de justice, ne doivent pas dépasser la durée des 10 ans en laissant le citoyen dans une situation précaire qui n'est pas acceptable.
La Cour Européenne pour les droits de l'homme a, en outre, récemment fixé à 6 ans la durée de chaque procès quel qu'il soit, simple ou complexe.
Il est évident qu'en Italie la certification de la vérité, en ce qui concerne les maladies professionnelles ou les accidents du travail, est assez complexe et demande des vérifications difficiles et une procédure très longue.
La loi présentée inclut nécessairement le développement de tout l'appareil judiciaire avec des financements plus importants mais il semble qu'à présent ces ressources ne sont pas disponibles: le procès doit devenir certes plus rapide mais cela ne peut pas être réalisé à coups de baguette magique! Et l'annulation de nombreux procès est-elle juste? ou bien est-ce plutôt une amnistie? la conclusion de la discussion a été renvoyée à la semaine prochaine.
La Commission d'enquête sur les accidents du travail, dont je fais partie depuis quelques mois, s'est réunie. L'information préoccupante est que les données, même si elles ne sont pas définitives, indiquent que les morts sur le lieu de travail en 2009 n'ont pas diminué et que les heures de travail, à cause du vaste recours à la caisse de chômage, ont été moins nombreuses.
Malgré tous les efforts mis en œuvre, il semble que l'on ne puisse pas obtenir un résultat significatif dans ce domaine. Comme je l'ai déjà dit, il faudra changer de stratégie.

Antonio Fosson

NOUVELLES EN BREF

OBIETTIVO LAVORO NEWS : LE CONTRAT D'EMPLOI SUBORDONNÉ

Obiettivo Lavoro News, la revue sur l'emploi cofinancé par le Fonds Social Européen, offre une brève description des éléments essentiels du contrat de travail subordonné, la forme d'emploi la plus diffuse qui implique aussi bien l'employeur que l'employé. Le Focus présente les nouveaux avis du programme « Media 2007 » adressés aux entreprises de production indépendantes pour soutenir pendant les phases de développement et de production une œuvre audiovisuelle. L'information est complétée par le troisième Salon de l'entreprise au Féminin, au programme, à Turin, les 28 et 29 janvier prochains, qui primera cinq jeunes entrepreneurs, et les nouvelles offres de stages du projet Eurodyssée en Norvège, dans la région espagnole de la Murcia et dans les régions françaises de la Picardie et de l'Ile-de-France. Les nouvelles offres d'emploi publiques et privées provenant des trois centres pour l'emploi et l'offre de formation approuvée sont comme toujours présentes dans le site de l'Administration régionale www.regione.vda.it sous la rubrique emploi.

SANTÉ : POSTES POUR MÉDECINS SPÉCIALISTES

L'Assessorat de la Santé, du Bien-être et des Politiques sociales communique qu'a été établi, pour l'année académique 2009/2010, le besoin de médecins spécialistes pour l'affectation, auprès de l'Université des Etudes, de places réservées et pour des contrats de formation spécialisée relatifs aux disciplines suivantes : Chirurgie générale, Maladies de l'appareil cardiovasculaire et Urologie. Pour en bénéficier, les sujets intéressés doivent avoir été reçus aux épreuves d'admission prévues par le Règlement des Ecoles, être en possession de l'habilitation à l'exercice professionnel, être inscrits aux Ordres professionnels relatifs de la Vallée d'Aoste, en plus d'être résidents en Vallée d'Aoste depuis au moins trois ans. En outre, les candidats doivent prouver qu'ils sont situés à la meilleure place parmi les sélectionnés faisant partie de la liste d'admission aux cours de spécialisation et doivent assumer l'engagement écrit de prendre service, dans le cadre du Service sanitaire régional, pour une période minimum de cinq années. Les demandes devront être présentées jusqu'à 12h, le vendredi 5 mars 2010, aux bureaux de l'Assessorat de la Santé, du Bien-être et des Politiques sociales, au 30 rue De Tillier, à Aoste, où il est possible de retirer les formulaires et éventuellement demander des informations (tél. : 0165/274236). Pour obtenir les formulaires pour les demandes et tout autre éclaircissement, il est également possible de consulter le site Internet de la Région à l'adresse : www.regione.vda/sanità/formazione operatori/specializzazioni.

NAISSANCE

La section de l'Union Valdôtaine de Rhêmes-Saint-Georges
a la joie d'annoncer la naissance de

Chloé

qui est venue réjouir le foyer de Chantal Petit et Luciano Serra

La communauté unioniste de Rhêmes-Saint-Georges présente ses vives félicitations aux heureux parents, ainsi qu'aux grands-parents Nella Thérisod, Président de notre section, et René Petit, ainsi que ses vœux de bonheur et de prospérité à la petite Chloé.

DÉCÈS

La section de l'Union Valdôtaine de Rhêmes-Saint-Georges

a la douleur d'annoncer
le décès de

Madame
Palmira PELLISSIER
âgée de 75 ans

La communauté unioniste de Rhêmes-Saint-Georges présente ses condoléances émues à son mari Rinaldo Ronc, membre de notre section, à ses enfants Carla, Gilda et Lucia avec leur famille, ainsi qu'à tous ses parents.

La section de l'Union Valdôtaine d'Arnad

a le chagrin d'annoncer
le décès de son ancien Président

Monsieur
Dario LATELTIN
âgé de 56 ans

Toute la communauté unioniste d'Arnad se joint à la douleur de la famille et présente ses condoléances émues à son épouse Isabella Martignene, à ses enfants Fabrizio et Elisa et à ses petits-enfants Alberto et Letizia, ainsi qu'à tous ses autres parents.

La section de l'Union Valdôtaine de Gressoney

a le regret
d'annoncer le décès de

Monsieur
Marco Aurelio BAILA
âgé de 62 ans

La communauté unioniste de Gressoney participe au chagrin de sa famille et présente à tous ses parents ses condoléances les plus sincères.

Avis aux destinataires Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste. Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour ou l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à
Union Valdôtaine - 29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.

Aperçu des décisions du Gouvernement régional

Séance du vendredi 15 janvier

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION

Le Gouvernement a décidé de transmettre au Conseil régional le projet de loi portant politiques et initiatives régionales en vue de la promotion de la légalité et de la sécurité.

Il a également renouvelé l'adhésion de la Région à l'Association Internationale des Régions Francophones (AIRF) pour l'année 2010.

L'Exécutif a, en outre, adopté le règlement de fonctionnement du Comité pour le télétravail.

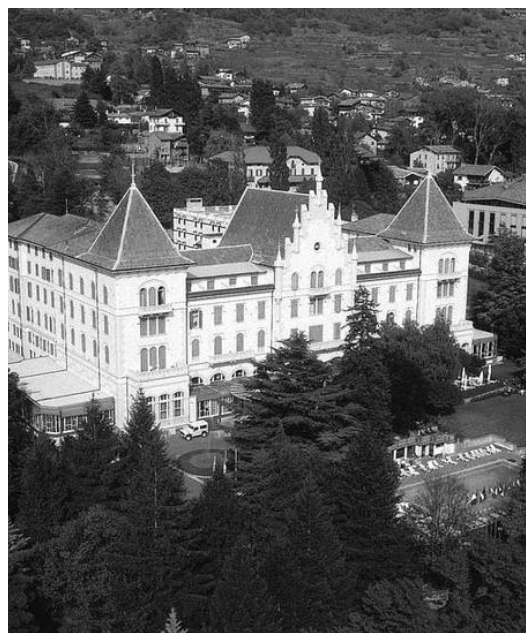

ACTIVITÉS PRODUCTIVES

Le Gouvernement a octroyé 300.000 euros à 5 sociétés coopératives valdôtaines, aux termes de la loi régionale n° 44 de 1991 portant promotion des productions artisanales typiques et traditionnelles.

BUDGET, FINANCES ET PATRIMOINE

L'Exécutif a autorisé la société Casino de la Vallée à utiliser certaines structures du Grand Hôtel Billia pour le déroulement des tournois de *Poker Texas Hold'em,* au cours de l'année 2010.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES

Les nouvelles dispositions en matière d'accréditation des structures et des activités sanitaires et socio-sanitaires – menées sur le territoire régional par des sujets privés ou publics – ainsi que le manuel y relatif, ont été approuvés.

L'Exécutif a fixé les critères en vue de la définition, par les collectivités locales, de la participation des usagers aux dépenses relatives à l'utilisation du service de crèche.

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS

L'Exécutif a décidé de soumettre au Conseil régional le projet de loi portant dispositions en matière de réglementation technique des véhicules, de sécurité routière et de mobilité.

Le Plan opérationnel annuel de l'Office régional du tourisme – *Ufficio regionale del turismo*, ainsi que le budget prévisionnel de ce dernier pour l'exercice budgétaire allant du 1er janvier au 31 décembre 2010, ont été approuvés.

Le Gouvernement a entériné, d'une part, la réalisation d'une action de sensibilisation vis à vis des moyens de presse, ainsi que des principaux tours opérateurs et agences de voyages britanniques et, d'autre part, la mise en œuvre d'initiatives visant à promouvoir l'offre touristique de la Vallée d'Aoste au Royaume-Uni.

Pour les années 2010-2011, l'Exécutif a attribué un mandat de collaboration en vue de la conception et de la réalisation d'initiatives inhérentes à la promotion de l'image et de l'offre touristique de la Vallée d'Aoste au Japon.

Dans le cadre du régime *de minimis*, des aides en capital d'un montant de 300.000 euros ont été accordées à 57 entreprises commerciales, suite aux demandes présentées par ces dernières selon la procédure d'instruction automatique, aux termes de la loi régionale n° 19 du 4 septembre 2001. Le Gouvernement a donné son feu vert à l'activité de formation concernant l'intégration scolaire des élèves handicapés, intitulée « Evaluer le handicap dans l'école secondaire du premier degré : aspects législatifs, aspects pédagogiques et qualité formative de l'évaluation ». Il a été décidé de réaliser un laboratoire linguistique qui s'adressera aux enseignants d'anglais et se déroulera durant le premier bimestre de 2010, au sein des institutions scolaires de la Région.

L'Exécutif a approuvé l'organisation – au niveau régional, interrégional, national et international – des manifestations sportives scolaires qui auront lieu durant l'année 2009/2010.

Il a, en outre, approuvé l'organisation du concert « Les Cuivres en Saint-Ours » qui se tiendra le 24 janvier 2010.

Le Service des expositions participera à la réalisation de l'exposition intitulée « Sculpture, de Degas à Picasso », organisée par la Commune d'Etroubles, en collaboration avec la Fondation *Gianadda* de Martigny, du 19 juin au 12 septembre 2010.

Enfin, le Gouvernement a décidé qu'à l'occasion de la Foire de Saint-Ours (les 30 et 31 janvier 2010), l'entrée des expositions et des sites archéologiques d'Aoste sera gratuite et que ces derniers suivront un horaire d'ouverture exceptionnel.

TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

Le Gouvernement a donné son feu vert aux modifications que la Commune de Fontainemore devra apporter à la variante substantielle générale de son Plan régulateur.

Le peuple valdôtain

Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.234140
Fax 0165.261469
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Giuseppe RIVOLIN

La page 6 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

TIPOGRAFIA DUC
16, Grand-Chemin - Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88
Fax 0165.36 00 14
CCP 11739117

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique - 11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS :
€ 25 Italie – € 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE
TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

L'ancien conseiller régional est mort mardi à Aoste; il était âgé de 87 ans

L'adieu au maquisard Vincent Trèves

L'histoire de Vincent Trèves est l'une des plus mouvementées dont le Val d'Aoste se souvienne. Et aussi l'une des plus belles.
Jeune berger à La Magdeleine au départ, puis ouvrier à la Cogne pendant le fascisme. Et encore maquisard pendant la résistance, plus tard protagoniste de la lutte autonomiste pendant l'après-guerre. Une histoire longue de 87 ans, qui vient de se terminer dans sa maison, rue de Paris à Aoste, dans la nuit du lundi 18 au mardi 19 janvier dernier. Une histoire qui a débuté le 13 septembre 1922 à Châtillon et qui a été signée profondément par les événements de cette époque-là. La dictature fasciste, les premiers pas vers le monde clandestin des partisans, les rencontres avec Emile Chanoux et l'abbé Joseph Bréan et la découverte de l'idéal de la cause valdôtaine, les quinze mois d'emprisonnement entre 1947 et 1948. Vincent Trèves fut l'un des héros de la résistance valdôtaine.
Pendant l'une des périodes les plus difficiles du siècle dernier, Trèves avait mûri une conscience civique et politique qui l'avait amené à embrasser les idéaux de l'Union Valdôtaine. Il avait été élu au Conseil de la Vallée en 1959 dans la liste du Mouvement, et au cours de cette législature, il avait été président de la Commission du Tourisme, des Antiquités et des Beaux-Arts, ainsi que membre de la Commission des Travaux publics. Depuis de nombreuses années, il habitait la ville d'Aoste, mais il n'avait jamais oublié ses origines: le village de La Magdeleine par exemple, où il vécut sa jeunesse et dont il fut le syndic pendant quatorze ans. L'histoire de Vincent Trèves est très bien racontée à la première personne dans son autobiographie "Entre l'Histoire et la Vie", publiée en 1999 par "Le Château".
Un livre qui a permis a beaucoup de Valdôtains jeunes et moins jeunes de mieux connaître une période historique dont on sait – encore maintenant, à plus de soixante ans – très peu.
Vincent Trèves laisse ses enfants Chantal et Albert, sa sœur Gemma, ainsi que toute sa famille.
Les funérailles ont eu lieu mercredi dernier, 20 janvier, dans l'église de Jovençan.
Dans la journée de mardi le président du Gouvernement valdôtain Augusto Rollandin a voulu rappeler

Vincent Trèves *«comme une personne qui restera pour toujours dans l'histoire valdôtaine.*
Son souvenir restera lié à l'énergie avec laquelle Trèves a lutté pour ses idéaux, qui sont ceux de l'autonomie valdôtaine».
En 2007 – à l'occasion de la Fête de la Vallée d'Aoste – Vincent Trèves avait reçu le titre de Chevalier de l'Autonomie.

François Domaine

Parcours de la légalité: rencontre avec le juge Raffaele Cantone

Mafia, camorra et 'ndrangheta, une bataille continue

"Solo per giustizia: vita di un magistrato contro la camorra" : voilà le titre du livre écrit par le magistrat Raffaele Cantone, maintenant au service de la Cour de Cassation, mais pendant plusieurs années opérationnel auprès de la Direction du district Antimafia de Naples.
En lisant le titre, on s'aperçoit tout de suite de son double sens : en effet, il peut signifier "pour contribuer seulement à la justice", mais aussi que le livre contient l'histoire d'un homme qui, comme lui, vit depuis plusieurs années sous escorte, obligé de rester seul et de vivre isolé pour lutter pour la justice.
Et c'est une partie de son histoire que le magistrat, lundi 18 janvier, a tracé pendant la conférence organisée à l'intérieur du Parcours de la légalité, le projet promu par la Présidence de la Région et l'Assessorat de l'Education, avec la collaboration du Syndicat autonome de Police, de la Commune d'Aoste et de la Présidence du Conseil régional.
« *L'Administration régionale* – a rappelé le président Augusto Rollandin – *est en train de réagir par des signaux concrets et de façon résolue contre la mafia avec des initiatives législatives qui visent à multiplier la prévention sur le territoire. Le Conseil de la Vallée, en outre, s'est exprimé clairement et de concert contre l'amendement du Gouvernement italien, qui prévoit de vendre les biens confisqués à la mafia* ».
Cantone a capté l'attention du public, particulièrement nombreux, en racontant le début de sa carrière « *j'aurais souhaité devenir d'abord avocat pénaliste, mais lorsque je suis entré au palais, j'étais du côté du Ministère public* ». Ensuite, le juge a expliqué le fonctionnement de la camorra, une organisation capable de créer du consensus sur le territoire, qui arrive à instaurer un lien très fort avec les personnes, en n'utilisant pas forcément la violence. « *Ces personnes croient que l'ennemi est la Police, et pensent qu'il est plus utile de s'adresser aux chefs de la criminalité. C'est un problème culturel, qu'il faut affronter intelligemment* ».
« *Les organisations de ce genre sont capables d'exporter ce "know-how" aussi à l'étranger. Leur force*

se base sur le pouvoir de donner des services, ce qui signifie donner du travail. L'entreprise de la camorra opère dans un système privilégié : en effet, elle n'a pas de concurrence et elle résout, toute seule, les problèmes. Par exemple, dans une ville comme Casal di Principe, on enregistre un taux de criminalité ordinaire qui est presque nul, et le trafic de stupéfiants n'existe même pas».

Seizième édition du Prix Littéraire René Willien

Le 15 février 2010 est le dernier délai pour signaler les maisons d'édition ou les publications qui méritent un intérêt particulier et qui pourraient faire l'objet de l'examen du jury du Prix Littéraire René Willien, décerné aux éditeurs d'ouvrages dont le contenu est représentatif de la réalité valdôtaine. Les citoyens, les bibliothèques, les librairies et les associations culturelles pourront transmettre leurs propositions par lettre ou par courrier électronique au Bureau de presse de la Présidence de la Région (télécopieur: 0165/273402; courriel: u-stampa@regione.vda.it). Le prix sera décerné au mois de mars prochain. Pour tout renseignement complémentaire: Bureau de presse 0165 273402.

Prix Magui Maquignaz, dernier délai le 31 janvier

L'Association VIGNOLET et la F.V.T.P., institutions responsables de l'organisation du prix «Magui Maquignaz», en collaboration avec l'Assessorat de l'Education et de la Culture, rappellent que le 31 janvier est le dernier délai pour la remise des travaux. Le but de ce concours littéraire est de récompenser une pièce théâtrale en franco-provençal, écrite, inédite ou représentée entre un Printemps Théâtral et l'autre, cela pour rappeler aussi Magui Maquignaz, qui pendant longtemps a animé la vie culturelle valdôtaine.
Tous les travaux doivent être inédits et doivent être numérisés et envoyés sous le couvert de l'anonymat avec la mention «Prix Magui Maquignaz» à la F.V.T.P., 59 rue Grand Eyvia 11100 Aoste. Chaque envoi comprendra: le travail du concours qui doit porter une devise; celle-ci ne pourra être en aucun cas le pseudonyme habituel du concurrent; une enveloppe fermée avec le nom et l'adresse du concurrent; sur l'enveloppe on inscrira la devise. L'enveloppe ne sera ouverte que lorsque le travail du jury sera achevé. La remise des prix aura lieu la dernière soirée du Printemps Théâtral 2010, c'est-à-dire vendredi 14 mai 2010, au Théâtre Giacosa d'Aoste.

FAVRE GIUSEPPE
di FAVRE V. e R. S.n.c.
PREFABBRICATI IN CEMENTO E COMMERCIO MATERIALI EDILI
PRODUZIONE E VENDITA:
AUTOBLOCCANTI
mattoni e blocchi in CLS e ARGILLA, tubi normali e autoportanti in CLS, colmi, cordoli stradali, pali da vigna e recinzione, pozzetti, vasi, fosse biologiche, fioriere, **fontane**, ecc.
IMMAGINE GENERICA DI BLOCCHI DI COSTRUZIONI
Fraz. Clos, 7 - 11020 **ARNAD (AO)**
☎ e Fax 0125 966165 (ufficio) - ☎ 0125 966009 (abitazione)
e-mail: info@favreg.it - www.favreg.it

Bard, la nouveauté a porté aussi de nouveaux problèmes au bourg

Le Fort a modifié radicalement la vie du pays

Bard est, peut-être, la Commune valdôtaine qui a subi le changement le plus considérable pendant cette dernière législature : en effet, le 15 janvier 2006, l'inauguration du Fort de Bard, après les travaux de restructuration, a représenté pour le pays un tournant très important et, parfois, difficile à gérer.

« *L'ouverture du Fort de Bard a produit nécessairement une métamorphose radicale des usages de notre petite communauté* », explique le syndic de Bard Cesare Bottan, qui rappelle cette date comme la plus importante de sa gestion. « *Gérer au mieux cette situation a été une rude besogne : à partir de 2006, notre pays, traîné par le Fort de Bard, est passé de commune de moyenne montagne, tel qu'il était, à une commune touristique au centre de la culture. Le Fort est une attraction qui amène chez-nous des centaines de milliers de visiteurs chaque année* ».

L'analyse du syndic commence à partir de ces cinq dernières années : « *Nous avons dû reclasser le pays, penser à la sécurité des enfants, réaménager les routes et réaliser une série de travaux publics pour avoir un pays à la hauteur de ce que le Fort propose. Après l'inauguration de cette structure, et toujours grâce à l'effervescence entraînée par celle-ci, dans le bourg sont nées plusieurs nouvelles activités : des boutiques, des cafés et des hôtels qui vivent grâce à la présence du Fort* ». En discutant du travail de routine effectué par l'Administration communale, Bottan rappelle que récemment a été approuvé le plan des couleurs et que le texte définitif de la variation substantielle générale d'adaptation du Plan d'urbanisation général au Plan territorial paysager et à la loi régionale numéro 11/1998 a été adopté. Maintenant, le cheminement de la variation se poursuivra avec l'approbation du Gouvernement régional.

« *Pendant cette période* – souligne le premier citoyen de Bard – *on est en train de projeter un centre pour les personnes âgées, qui sera utilisé aussi par des associations du pays et d'évaluer la stabilité des rochers situés au-dessus du pays. En outre, on a différentes propositions que nous devrons évaluer pour réaliser un parking* ». Et à ce propos justement, Cesare Bottan fait une réflexion, en mettant en évidence que, lors du projet du Fort de Bard, les problèmes de parkings et de la circulation ont été sous-estimés : « *Chaque fois qu'au Fort il y a une manifestation, on enregistre plusieurs désagréments. Les places autos que nous avons à notre disposition ne sont pas suffisantes, les visiteurs garent leurs voitures le long de la route nationale en créant des difficultés et un certain danger pour la circulation* ». Les mêmes problèmes se vérifient quand se déroulent le "Marché au Fort" et "Noël au Bourg", deux événements qui attirent chaque fois une foule de visiteurs. En se tournant vers l'avenir, c'est-à-dire les élections municipales du mois de mai, le syndic actuel se dit favorable à la présentation de sa candidature et propose une invitation aux citoyens : « *Je vais présenter ma candidature aux prochaines élections, quand, probablement, la Junte sera renouvelée à 50%. J'aurais un désir pour l'avenir : que les habitants s'engagent davantage, afin de donner au pays un aspect toujours plus beau et accueillant* ».

D.F.

Le syndic **CESARE BOTTAN** est né à Bard le 24 septembre 1951 ; il est marié et il a deux enfants, un garçon de 31 ans et une fille de 25 ans. Etant agent de la Municipalité, il s'est mis en congé sabbatique pour assumer la charge de premier citoyen. La carrière d'administrateur de Cesare Bottan commence dans les années 70, lorsqu'il est élu au sein du Conseil communal de Bard, où il est conseiller et ensuite, pendant la législature suivante, il devient assesseur aux Travaux publics. Bottan est syndic de Bard depuis 2005 et il est prêt à présenter à nouveau sa candidature aux élections du mois de mai.

La Junte communale est actuellement composée par Aurelio Bravo, syndic adjoint avec des compétences en matière de Finances, Agriculture et Développement, Edy Colliard, assesseur au Territoire, Deborah Jacquemet assesseur à la Culture et à la Santé, et Giancarlo Parmagnani, assesseur à l'Aqueduc et à la Viabilité.

Gignod, le syndic Claudio Brédy ne se présentera pas aux élections

Le temps de laisser la place à quelqu'un d'autre est arrivé

L'expérience de Claudio Brédy en tant qu'administrateur commence en 1995, lorsqu'il entre au sein du Conseil communal de Gignod en tant que syndic adjoint. En 1998, quand le syndic Ennio Pastoret est élu conseiller régional, Brédy prend la tête de la Junte communale jusqu'au mois de mai 2010 : « *Même si je pourrais présenter ma candidature, je crois qu'après quinze années, le temps de laisser ma place à quelqu'un d'autre est arrivé* ».

« *La Junte élue en 1995* – raconte le premier citoyen en rappelant les débuts de son expérience – *était complètement nouvelle et elle a dû faire face à une situation difficile, héritée de la gestion précédente. Parmi les autres problèmes, la commune de Gignod avait des infrastructures inadaptées à l'accroissement de sa population* ».

« *Je crois que pendant ces quinze années d'administration* – continue Brédy – *nous avons créé des infrastructures là où c'était nécessaire et remplacé celles qui étaient inadaptées. On a fait un travail important en ce qui concerne l'aqueduc municipal, la circulation et les écoles de Gignod et de Variney. En particulier, je suis très satisfait d'avoir donné, il y a dix ans, comme siège aux associations du pays, l'ancienne maison communale, laquelle, en même temps, fut transférée dans l'ex hôtel de la Tour, au lieu-dit Le Château, après sa restructuration* ».

Mais le Syndic a, en même temps, deux regrets : en premier lieu, la réalisation de dix-huit trous au Golf Arsanières, dont le projet, approuvé par l'ancienne Junte régionale, fut ensuite bloqué par le Gouvernement actuel, et qui aurait pu représenter un atout touristique important pour le pays. En deuxième lieu, l'accomplissement des travaux, arrêtés depuis longtemps à cause de problèmes indépendants de la volonté de l'Administration communale, concernant la structure muséale de Maison Caravex, qui, grâce à l'accord de programmation avec la Région qui sera signé avant la fin de la législature, seront terminés ces prochaines années.

« *Pendant la dernière législature* – souligne Brédy – *on a travaillé de la même manière que les dix années précédentes. En ce qui concerne les édifices scolaires, on a terminé les travaux de l'école primaire de Variney, avec la cantine et une zone verte équipée, tandis que la restructuration de l'école maternelle de Gignod est presque achevée* ».

Du côté de la viabilité, le syndic rappelle que « *on a finalement placé les nouveaux panneaux de signalisation communaux et on a installé les panneaux corrects de la toponymie des hameaux* ». En outre, l'Administration communale a été également active dans le domaine de l'environnement : en effet, après un travail qui a duré plusieurs années, le nouveau système de tri des déchets est en train de démarrer ces jours-ci : « *il s'agit d'un système mis au point avec notre Communauté de Montagne et qui aura des répercussions considérables sur le pourcentage de tri des déchets, qui pourra passer selon nos estimations de 38/40%, enregistré aujourd'hui, à environ 60%* ».

D'autres interventions ont été faites pour la valorisation des villages, avec des fonds du Plan de développement rural, avec la restructuration des fours des hameaux Buthier, Planet et Arliod et avec l'aménagement du sentier de la procession de Chaligne.

Denis Falconieri

Le syndic **CLAUDIO BRÉDY** est né, à Aoste, le 8 juillet 1964, il a deux filles, une de 8 ans et une de 2 ans. Il obtient une maîtrise en Sciences agraires, obtenue à l'Université de Turin en 1992.

Depuis 1993, il travaille pour l'Administration régionale et à partir de 2004, il est Chef du Service des politiques communautaires de l'Assessorat régional de l'Agriculture et des Ressources naturelles.

A partir du mois de septembre 2008, il est Chef du service de développement économique de l'Assessorat régional de l'Industrie, de l'Artisanat et de l'Energie.

Il est syndic de la commune de Gignod depuis le premier juin 1998. De 2006 à 2008, il fut vice-président de l'Union Valdôtaine.

La Junte communale est composée, actuellement, par Aroldo Jovial, syndic adjoint, Dayna Giuffrè, assesseur à l'Environnement et aux Travaux publics, Valter Margueret, assesseur à l'Education et à la Culture, Franco Marguerettaz, assesseur au Tourisme.

Le syndic de Verrayes, Erik Lavévaz, est prêt à proposer sa candidature

Les résultats obtenus vont au-delà des attentes

Il fait partie des syndics les plus jeunes de la Vallée d'Aoste, mais Erik Lavévaz, qui va bientôt terminer sa première législature, a beaucoup travaillé pendant ces cinq années.
«*Nous avons essayé, peut-être sans toujours y parvenir, de donner une réponse aux instances à chaque fois qu'on nous les posait* – explique le premier citoyen de Verrayes – *indépendamment de la personne qui la faisait et de sa foi politique».*
En apportant l'exemple de la variation substantielle générale d'adaptation du Plan d'urbanisation général au Plan territorial paysager et à la loi régionale numéro 11/1998, présentée au mois d'août 2009, et qui devrait être approuvée par l'Administration régionale avant de la fin de cette législature, Lavévaz souligne que «*nous avons été les auteurs de choix fondamentaux du point de vue stratégique et programmatique pour encourager l'épanouissement de notre territoire. Je crois que politiquement, surtout dans un domaine très délicat, comme celui de l'urbanisation, il est plus facile de biaiser plutôt que de prendre des décisions».* «*On a été particulièrement attentifs au fait d'exploiter toutes les possibilités d'obtenir des financements ou des contributions* – continue le syndic – *cela signifie que très souvent on a dû faire des heures supplémentaires pour présenter les projets dans les délais établis. Pendant ces cinq années, notre Commune a présenté un projet Fospi et a participé à presque tous les avis publiés et financés avec des fonds régionaux, de l'Etat et européens».* En effet, la commune de Verrayes a bénéficié d'une série de contributions en compte capital, à savoir "à fonds perdu", pour une somme totale considérable, qui s'élève à environ dix millions d'euros. «*Je suis très satisfait de ce résultat, surtout parce qu'il s'agit de contributions supplémentaires, qui s'ajoutent aux déplacements ordinaires de fonds, qui chaque année sont affectés en faveur de notre Administration».*
Les travaux les plus importantes sont la restructuration de l'aqueduc et des villages de Marseiller et du Chef-lieu, le bâtiment des places et des garages des hameaux Crétaz, Pallu, Hers et Payé, la construction des places de Lozon, Champlong et le réaménagement de Cheresoulaz. En outre, grâce à l'intervention directe de la Région, Lavévaz rappelle le nouveau trottoir qui relie Champagne à Oley et la nouvelle structure socio-assistentielle, qui comprend le centre diurne, la communauté-logement et le dispensaire. «*D'autres projets pour promouvoir notre territoire et ses traditions sont en chantier* – rappelle le premier citoyen – *maintenant, en collaboration avec Communauté de montagne Mont-Cervin, nous sommes en train de travailler au projet Interreg intitulé "Les chemins des pierres", qui prévoit la restructuration de l'ancienne étable, achetée par la Commune, et l'organisation d'une exposition permanente liée à l'activité d'extraction des caves».*
Le dernier défi de cette législature, afin de porter à terme le programme électoral, est le commencement du projet pour récupérer l'ancienne Maison Bich à Champagne, qui deviendra un pôle définitif pour les services adressés à l'enfance.
«*Je juge mon expérience comme syndic très positivement* – conclut Erik Lavévaz – *les résultats obtenus vont bien au-delà de toute attente. Ces jours-ci, à l'intérieur de la Section, on discute des élections de mai: je suis prêt à me présenter encore une fois».*

Denis Falconieri

Le syndic **ERIK LAVEVAZ** est né, à Aoste, le 15 février 1980. Il est marié avec Erica Curtaz et père d'une fille de 3 ans, Emilie, et d'un garçon de 2 ans, Raphaël.
En 2003, il obtient une maîtrise en Physique des technologies avancées à l'Université de Turin. De 2002 à 2005, il fut professeur de mathématiques et de physique dans différents établissements scolaires de la Vallée d'Aoste.
Son expérience comme administrateur commence en 2005, lorsqu'il est élu syndic de la commune de Verrayes. En 2008, il fait partie des candidats aux élections régionales, en obtenant 832 voix.
Pour les élections municipales de 2010, il est prêt à relancer sa candidature. Actuellement, la Junte est composée par Claudio Foudon, syndic adjoint avec délégation au Service Hydrique et aux Politiques sociales, Giuseppe Bornel, assesseur aux Travaux publics et à la Viabilité, Sandro Théodule, assesseur à l'Agriculture et à l'Environnement, et Elena Foudon, assesseur à l'Education, au Tourisme, aux Sports et au Commerce.

Charvensod, Mauro Ruffier pourrait être le candidat syndic

«Je suis disponible pour la section»

Après dix ans, le syndic de Charvensod Ennio Subet (Stella Alpina) ne fera plus partie de la liste de la coalition autonomiste qui depuis deux législatures gouverne le pays de la moyenne vallée. Une décision qui est dans l'air, et qui pourrait – mais le conditionnel, en ce moment, est de rigueur – faire changer de rôle à l'adjoint de Subet, Mauro Ruffier. «*J'ai donné à la section de l'Union Valdôtaine de Charvensod et au groupe du Conseil ma disponibilité dans ce sens* – dit Ruffier, 50 ans au mois de juillet – *et la décision à ce propos sera prise dans les mois à venir».* Une chose est sûre: la coalition qui a gouverné Charvensod depuis ces dernières années sera la même qui se présentera aux élections du 23 mai. Avec un autre syndic bien sûr. «*Je crois que ce groupe de travail a fait un bon boulot ces dernières années.* – explique Ruffier – *Du point de vue de la circulation, on est encore en train de travailler pour la réalisation de deux trottoirs qui permettront aux piétons de circuler en toute sécurité. Un premier dans le chef-lieu, dont les travaux ont été déjà adjugés; un deuxième, à Pont Suaz, dont on est en train de terminer les procédures administratives. Et encore, il est important de rappeler que depuis ces dernières années, on a travaillé aussi pour la réalisation d'un parking pour le chef-lieu, qui est un village où ce problème est très délicat. Un projet dans ce sens-là* – dit encore Mauro Ruffier – *sera bientôt présenté au Fospi».* Au mois d'octobre dernier le jumelage avec la commune de Les Bois, dans le Jura. «*C'est une bonne occasion de promotion pour un territoire comme le nôtre* – dit encore Ruffier – *où heureusement, il y a des citoyens assez sensibles envers les problèmes sociaux. Je pense à la troupe théâtrale qui a été reformée depuis quelques années, je pense à la Pro Loco et à la bibliothèque. On est une Commune bien vivante parce que les personnes qui habitent ici veulent la définir de cette façon».*
Les élections approchent, et après le bilan des travaux accomplis durant ces dernières années, il est temps aussi de penser au futur. Un futur qui – en cette période – est assez difficile à cause de la crise économique qui est en train de toucher le monde entier. «*Les Communes en général, et Charvensod n'est pas une exception, ont bien des difficultés au niveau financier. Notre but, au cours des prochaines législatures, sera de maintenir financièrement les œuvres qui ont été réalisées par le passé, essayer aussi de sauvegarder les services offerts aux citoyens. Bien sûr, il y a aussi de nouvelles étapes à atteindre. Charvensod, en raison sa localisation sur le territoire, peut devenir aussi un village touristique. On est tout près de la station de ski de Pila, essayons d'améliorer notre offre touristique».*

F.D.

MAURO RUFFIER est le syndic adjoint de Charvensod depuis dix ans. Né, le 6 juillet 1960, à Aoste, il est marié et, depuis quelques jours, vétérinaire régional de l'Usl. Sa carrière politique au sein du Conseil communal de Charvensod commence en 1985, quand il est élu à l'Assemblée comme Conseiller. Aucune activité administrative entre 1990 et 1999, et en 2000 – avec la liste de coalition avec "Stella Alpina" – arrive le premier mandat d'adjoint d'Ennio Subet, représentant de l'autre force autonomiste de la région. Mauro Ruffier est aussi le président de la section de l'Union Valdôtaine de Charvensod; une charge qu'il recouvre depuis 2008. Mauro Ruffier est syndic adjoint, Ennio Subet le syndic; la junte communale de Charvensod est entre autres composée par les assesseurs Isidoro Viérin (Travaux publics, Viabilité et Transports), Ernesto Ciocchetti (Environnement et Aqueduc) et Riccardo Borbey (Politiques sociales, Tourisme, Sports et Education publique).

Errebi srl
dei fratelli Barmaverain

Fotovoltaico

Geotermico

Solare termico

Biomassa

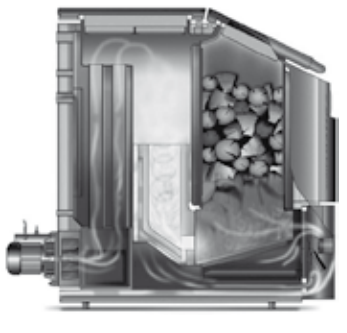

Siamo a
SAINT CHRISTOPHE
Loc. Grand Chemin 16
(vicino all'arena Croix Noire)

☎ 0165/261128
errebi.aosta@libero.it

Le coin du dialogue

Diego Empereur

Il m'est particulièrement agréable de retrouver les lecteurs du « Peuple », après la pause de l'activité politico-administrative pour les fêtes de fin d'année. Ce coin demeure, en fait, une précieuse opportunité pour relater le travail accompli par le Groupe unioniste au Conseil de la Vallée, ainsi que pour examiner les thèmes de l'agenda institutionnelle qui nous engageront prochainement.
Les travaux de l'Assemblée régionale ont donc repris, par une première séance, qui a été caractérisée par l'examen, et l'approbation, d'un projet de loi que je considère surtout un témoignage de sensibilité et d'attention vis-à-vis de la communauté. Il s'agit, en effet, d'une action législative portant sur un ensemble de mesures contre la crise économique qui est en train de frapper aussi dans notre région.
Côté pratique, la loi prolonge en 2010 les différentes initiatives mises en route l'année dernière, outre une série d'innovations. L'inscription de ce projet à l'ordre du jour de la séance a eu lieu avec caractère d'urgence, dans la conscience que le moment difficile de notre économie est en train de continuer (bien qu'une reprise semble s'annoncer) et il était donc opportun d'œuvrer, dans les plus brefs délais possibles, pour assurer le soutien nécessaire aux familles, aux citoyens et aux entreprises de la Vallée.
Par ailleurs, différentes actions « anti-crise » avaient été déjà insérées dans la loi de budget de la Région, approuvée par le Conseil au mois de décembre dernier. Il a été donc possible, au moment d'ébaucher le nouveau projet, d'effectuer une analyse assez complète de l'impact que les mesures contre la récession économique ont eu, en termes généraux, sur notre communauté.
Voilà donc qu'une nouvelle série d'interventions s'ajoute à celles ayant débuté en 2009. En plus de cela, une simplification administrative a été introduite en ce qui concerne les procédés afférents aux requêtes d'exemption des tarifs de la collecte des ordures ménagères et du service hydrique. Nous croyons, par cette action, avoir essayé surtout de maintenir élevée l'attention à l'égard d'un phénomène qui présente de retombées sociales à surveiller.
Par ailleurs, dans le même esprit, est en train de se poursuivre le chemin du projet de loi prévoyant aussi la réduction, avec une perspective qui embrasse plusieurs années, des tarifs de l'énergie hydroélectrique pratiqués aux usagers valdôtains. Une ultérieure tentative de rendre moins critiques les prochains mois, en exploitant nos instruments d'autogouvernement et en manifestant une volonté politique tout à fait précise d'attention à la population.

Approbation d'un projet de loi permettant l'accès au Crédit social

Le Conseil de la Vallée a approuvé par 23 voix favorables et 8 contraires (Vallée d'Aoste Vive/Renouveau et le Parti Démocratique) un projet de loi permettant l'accès au Crédit social.

Ce projet de loi naît de l'exigence d'introduire dans le système de crédit valdôtain de nouvelles formes de prêt en faveur des personnes qui sont en difficultés économiques et qui n'ont pas accès au système bancaire car elles ne disposent pas de garanties suffisantes pour obtenir un financement.

Conseiller Crétaz, vous avez été l'un des rapporteurs de ce projet de loi, quels en sont les objectifs ?
« Les objectifs de cette loi sont d'introduire graduellement des formes d'aides qui prévoient des comportements de réciprocité et d'échange entre la personne et la communauté car ce ne sont pas des financements à fonds perdu ; il s'agit d'une sorte de moteur du changement pour la personne, pour la famille et pour la société. Ce sont de petites sommes qui prévoient d'être remboursées mais à un taux inférieur du crédit ordinaire. »

A combien s'élève le montant que l'on peut emprunter ?
« Les montants des prêts sont répartis en trois catégories : 1) le microcrédit, de 750 à 5 000 euros ; 2) de 750 à 15 000 euros pour les programmes de microcrédit et 3) de 750 à 2 000 euros pour le prêt social d'honneur. »

Approbation du projet de loi par le Conseil de la Vallée

Organisme d'Egalité des chances

Entretien réalisé par Raphaël Bixhain

Le Conseil de la Vallée a approuvé par 25 voix favorables et 8 contraires (Vallée d'Aoste Vive/Renouveau et le Parti Démocratique) le projet de loi concernant l'égalité des chances entre hommes et femmes ainsi que la réorganisation des organismes d'égalité œuvrant en Vallée d'Aoste.
Une loi qui a fait couler beaucoup d'encre comme vous aurez pu le remarquer en ayant lu la presse ces dernières semaines. Nous avons interrogé à ce propos les deux rapporteurs de cette loi, la Conseillère-secrétaire Emily Rini et la Conseillère Hélène Impérial.

Conseillère Impérial, quelles sont les modifications qui ont été apportées à la loi qui était en vigueur jusqu'à présent ?
« Les modifications concernent les deux volets principaux de la loi, c'est-à-dire que nous sommes parvenus – et cette intention avait déjà été manifestée au cours de la Législature précédente – à la régionalisation complète de la nomination de la Conseillère régionale de l'Egalité des chances. Le second volet concerne la composition de la Conférence régionale pour la condition féminine. Les modifications concernent la composition numérique de la Conférence et l'augmentation et élargissement des finalités de la Conférence. Nous sommes satisfaits car de cette manière la Conférence ne sera plus un organisme à géométrie variable, comme certains l'ont définie dernièrement, mais un organisme plus rigoureux, plus crédible car un nombre de personnes fixe pour sa composition a été établi. Parmi ces personnes, une partie sera librement nommée et choisie par le monde de l'associationnisme féminin, le monde du travail, les organisations syndicales, et l'autre partie élue par le Conseil de la Vallée mais – et il s'agit là d'un point important – toujours proposée par le monde de l'associationnisme féminin, le monde du travail, les organisations syndicales. Il est vrai qu'une partie sera élue par le Conseil mais je tiens à souligner que les candidates seront proposées par le monde féminin en général. Nous avons voulu insérer dans la Conférence féminine non seulement les Conseillères régionales mais aussi des représentantes qui appartiennent au monde des femmes actives de la politique appartenant aux collectivités locales. »

Conseillère-secrétaire Rini, en quoi ces modifications étaient-elles nécessaires ?
« Ces modifications étaient absolument nécessaires car les temps ont changé et de nouvelles normes de l'Etat et européennes sont apparues, il fallait donc mettre à jour cette loi. La régionalisation de la Conseillère de l'Egalité des chances était absolument nécessaire et je pense d'ailleurs que sur ce point nous pouvons parler d'un accord unanime. Des modifications nécessaires, je le répète, car les temps ont changé, le contexte historique dans lequel cette loi est né – nous parlons des années 80 – était également différent par rapport à celui d'aujourd'hui. Je tiens à dire qu'un nombre fixe de femmes composant la Conférence était lui aussi nécessaire. Ce nombre fixe donne à cet organisme – comme a tout autre organisme d'ailleurs – une plus grande crédibilité car, malheureusement, il est arrivé au cours des dernières réunions de ne pas pouvoir travailler il manquait toujours un nombre important de personnes et par conséquent le caractère sérieux du travail est compromis. Il ne s'agit que d'un exemple de la nécessité d'avoir modifié cette loi. Je pense que nous avons été force de proposition dans le seul but de mettre à jour et d'améliorer le fonctionnement de cet organisme en 2010. Brefs, ces modifications ont été effectuées afin de rendre cet organisme plus incisifs et lui donner un rôle majeur au sein de notre société »

Certaines polémiques ont été soulevées suite à l'approbation du projet de loi par le Conseil de la Vallée. Que souhaitez-vous dire à ce sujet ?
Emily Rini : *« Je pense que trop de choses ont été dites et que cette loi a été quelque peu instrumentalisée. Malheureusement il s'agit d'un climat malsain – un type de climat qui à mon avis déçoit les gens –. Cette loi a été signée par les trois chefs de groupe de la majorité mais surtout par les trois femmes de cette même majorité, et qu'il me soit permis de rappeler que l'Union Valdôtaine a amené trois femmes au sein du Conseil de la Vallée, et je considère qu'il est offensif de penser une seule seconde que des femmes pourraient agir contre d'autres femmes. Je n'ai pas apprécié les tons utilisés ces derniers temps car j'apprécie le débat démocratique et j'encourage que les gens réagissent avec une opinion différente mais je n'apprécie pas quand la polémique se met sur un plan personnel, terrain sur lequel je ne descendrai jamais. Je crois sincèrement que les personnes sont fatiguées de cette manière de procéder. Durant le parcours de cette loi, nous avons été ouverts aux exigences des autres organismes impliqués et je pense par exemple à la réunion, aux rencontres que nous avions faites avant la discussion en Commission au cours desquelles nous avions accueilli une bonne partie des propositions faites par l'actuelle Présidente de la Conférence féminine. A la fin de ces rencontres, j'avais ressenti un climat positif, de satisfaction mais ensuite, je ne sais pas pourquoi, a éclaté cette polémique et je dois dire que cela m'a laissée un peu perplexe. »*

Hélène Impérial : *« Ma réponse se limitera à l'aspect politique de cette polémique car je ne crois pas opportun de faire des considérations personnelles. Il est naturel que les projets de loi naissent dans les salles de la politique et proviennent des hommes et des femmes qui font de la politique mais je crois que ce parcours a été partagé car nous avons fait, comme pour tous les projets de loi, des auditions dans les Commissions compétentes mais nous avons également rencontré – grâce à la collaboration du Président du Conseil – les actrices de l'égalité des chances qui travaillent actuellement en Vallée d'Aoste, Mesdames Prisant et Barillà. Elles ont évidemment présenté leurs requêtes que nous avons accueillies en bonne partie mais je tiens à souligner que ce projet de loi est aussi l'expression de toute une série de considérations que nous avons recueillies en parlant avec de nombreuses femmes qui nous ont donné des suggestions. »*

SUITE DE LA PAGE 1

L'Arbre de Noël de Paris pour resserrer les liens entre Valdôtains

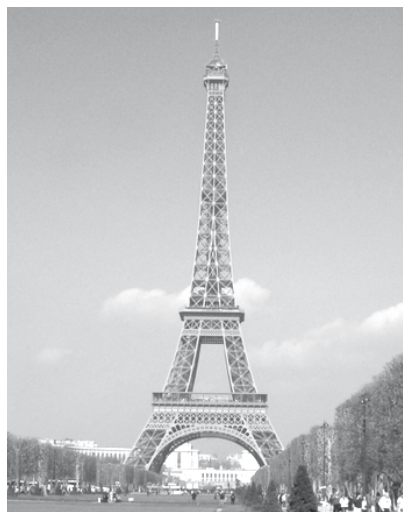

la soirée dansante sera animée par l'orchestre d'Erik et les Poudzo Valdoten de Gignod.

« *L'Arbre de Noël* – souligne le président du Gouvernement Augusto Rollandin – *est une occasion pour maintenir et resserrer les liens entre les Valdôtains de la région parisienne et de la Vallée d'Aoste, pour passer ensemble des moments d'amitié mais pour assurer également un suivi d'informations sur l'activité de la Région. Cette année, au cours de ces mêmes jours, nous inaugurons aussi le nouveau siège, la « Maison du Val d'Aoste », qui se veut un point de référence pour les Valdôtains en France et qui a été réalisé pour réaffirmer notre volonté de consolider et de concrétiser par des initiatives ponctuelles la présence de notre région dans l'Hexagone* ».

Demain, vendredi, l'inauguration officielle ; samedi le vernissage de l'exposition « Au cœur du bois. Cinq sculpteurs pour la Vallée d'Aoste »

La nouvelle Maison du Val d'Aoste de Paris ouvre ses portes

Demain, vendredi 22 janvier, aura lieu à Paris l'inauguration de la Maison du Val d'Aoste, site au n° 3 de la rue des deux Boules, dans le 1er arrondissement.

Au programme de la journée figure, à 18h30, une conférence de presse adressée aux médias français, à laquelle prendront part le président de la Région Augusto Rollandin, l'assesseur au Tourisme, aux Sports, au Commerce et aux Transports Aurelio Marguerettaz et l'assesseur à l'Education et à la Culture Laurent Viérin.

A partir de 19h, les portes des nouveaux locaux s'ouvriront pour une soirée de présentation conviviale à différentes personnalités du monde politique, des médias et des secteurs touristique, financier et commercial français, mais également aux représentants des organismes internationaux, du monde académique et du monde du spectacle.

La journée du lendemain, samedi 23 janvier, sera réservée à la cérémonie d'inauguration des locaux à l'intention des émigrés, des Syndics et des représentants des autorités valdôtaines.

Suivra le vernissage de l'exposition "*Au cœur du bois. Cinq sculpteurs pour la Vallée d'Aoste*", organisée par l'Assessorat de l'Education et de la Culture et présentée par l'assesseur Laurent Viérin, qui proposera des œuvres signées par Angelo Bettoni, Marco Joly, Anna Moretto, Franco Pinet et Guglielmo Pramotton, des artistes valdôtains sélectionnés pour illustrer au public d'outre-alpes l'élégance et la beauté de la sculpture traditionnelle de la Vallée d'Aoste.

La nouvelle Maison du Val d'Aoste occupe trois étages d'un bâtiment du XVIIIème siècle, caractérisé par sa façade en pierres, typique des maisons du centre historique de Paris, qui donne d'une part sur la rue et de l'autre, sur une cour intérieure. Un espace d'accueil et d'information touristique a été aménagé au rez-de-chaussée ; là, entre les meubles traditionnels et les différents produits ou objets d'artisanat, il est possible de consulter du matériel d'information sur la Région, de visionner des vidéos promotionnels, ainsi que de découvrir les produits et les objets typiques et de l'artisanat valdôtain. Le premier étage a été conçu pour accueillir les expositions d'art, les conférences ou les rencontres thématiques. L'espace du sous-sol est quant à lui partagé entre une salle de réunion, les bureaux et les différents locaux techniques.

Tous ces espaces ont été conçus pour que les personnes à mobilité

réduite puissent y accéder sans problème. La Maison du Val d'Aoste se trouve à moins de 20 mètres de la station de métro et RER « Châtelet », rue de Rivoli et tout près du Musée du Louvre et de l'Hôtel de Ville.

Ces nouveaux locaux remplacent l'Espace Vallée d'Aoste que la Région louait précédemment, rue des Capucines, et qui ont servi de vitrine à notre Vallée pendant neuf ans.

« *Il nous semble fondamental de renouveler et de consolider notre présence à Paris. La Maison de la Vallée d'Aoste est notre référence en France, ce pays auquel nous sommes liés par tant d'affinités linguistiques et culturelles et où résident des Valdôtains émigrés* – a déclaré le président Rollandin. – *Le choix de ce nouvel emplacement s'accompagne d'une révision de stratégie, en vue d'accroître la valeur opérationnelle de ce siège parisien par rapport à sa fonction de représentation. Nous entendons ainsi renforcer les capacités opérationnelles de la Vallée d'Aoste en France. Notre objectif est d'insuffler une nouvelle vigueur à nos activités d'information et de les soutenir par des actions concrètes afin de favoriser la promotion de notre Région et la diffusion des produits valdôtains sur le marché français* ».

« Parc Georges Valbon » : souvenir d'un Valdôtain de Paris

Depuis samedi 9 janvier dernier, le parc départemental de La Courneuve, dans la région parisienne, porte un nouveau nom : celui de Georges Valbon, ancien maire de Bobigny et sociétaire de l'Union Valdôtaine de Paris. Valbon, né en 1924 et décédé, le 18 juillet 2009 en se rendant – comme chaque année – au Val d'Aoste pour ses vacances estivales, a participé à la résistance et fut l'un des protagonistes de la libération des

communes des Lilas et de Montreuil. En 1965, il devient maire de Bobigny, une charge qu'il abandonnera seulement en 1996. Il fut également président du Conseil Général de 1968 à 1993. A la cérémonie de samedi 9 janvier dernier – pendant laquelle ce parc de 400 hectares a été inauguré – ont participé une grande partie des émigrés valdôtains qui ont voulu commémorer une fois de plus la personne de Georges Valbon.

Pennazio Pession s.n.c.

- Ferramenta
- Utensileria
- Giardinaggio
- Idraulica
- Elettricità
- Colori e vernici
- Casalinghi
- Abbigliamento e calzature antinfortunistica

Regione Brenlo, 3 - 11100 AOSTA
☎ 0165 554471 - e-mail: fpession@gmail.com

Dimanche dernier, 17 janvier, le traditionnel rendez-vous avec la foire millénaire

Donnas, grand public pour la Saint-Ours

Enième succès pour la 1010ème édition de la Foire de Saint-Ours de Donnas de dimanche dernier 17 janvier.
Mais la fête avait débuté vendredi soir, avec la traditionnelle veillà, qui a animé les rues caractéristiques du vieux bourg de Donnas avec l'ouverture d'une vingtaine de caves environ.
Musique, danse et œno-gastronomie ont enchanté la majeure partie des visiteurs, venus en grand nombre aussi des régions et des pays voisins.
Et samedi le salon Bec a été littéralement pris d'assaut pour assister au concert des Pressapoch.
Dimanche, les conditions météo peu favorables qui ont touché, pendant la matinée, la moyenne et la haute vallée n'ont pas effrayé les artisans et le public qui ont prouvé encore une fois leur attachement à cette manifestation.
La foire de Donnas prouve désormais depuis plusieurs années, en raison de la qualité et de la participation toujours plus croissante, de ne pas être seulement une répétition générale de la fête d'Aoste mais de vivre de son propre rayonnement et d'être toujours plus appréciée par le public et par les artisans en raison du climat convivial qui la caractérise.

«Je suis personnellement satisfait que les efforts accomplis ces dernières années - a expliqué l'un des organisateurs de la Foire, Fabio Marra - *afin de rendre toujours plus intéressante et diversifiée cette magnifique fête, soient en train de recueillir un enthousiasme toujours croissant de la part du public. Les félicitations vont quand même aux véritables protagonistes de la Foire, les artisans, qui ont proposé cette année aussi des sculptures de grande qualité. Un grand merci aussi aux quinze membres du Comité organisateur, dont j'ai l'honneur de faire partie, dirigés par un président bien rodé en la personne de Graziano Comola, et certainement, à l'Administration régionale qui permet de réaliser ces manifestations. Un remerciement pour le travail immense à partir des habitants du bourg jusqu'à la Pro Loco, aux chasseurs alpins, aux urgentistes, aux sapeurs-pompiers et un au revoir à la prochaine édition».*

Le Conseil communal de Nus a approuvé le budget 2010/2012

Un budget centré sur les travaux publics

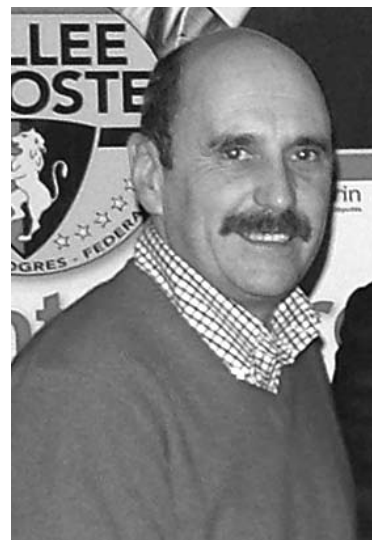

La dernière séance de 2009 du Conseil communal de Nus, lundi 28 décembre, avait à l'ordre du jour onze points, mais, avant de commencer les travaux, le syndic Gian Marco Grange a consigné une grolle à l'athlète Xavier Chevrier, qui a porté haut l'honneur de la collectivité de Nus, en remportant le titre de champion du monde juniors de course en montagne.
Les problèmes liés au rond-point de Les Plantayes ont été le premier sujet abordé par le Syndic « *J'ai rencontré l'assesseur régional aux Travaux publics Marco Viérin, le 15 décembre dernier. Il s'est engagé à organiser une rencontre avec l'Anas, afin d'arriver à trouver une solution. De son côté, l'Anas a entre-temps attribué par adjudication les travaux du rond-point côté ouest sur la route nationale, dont le début est prévu pour la fin du mois de février ».*
La séance s'est poursuivie avec le point le plus important : c'est-à-dire, la discussion et l'approbation, avec l'accord de la majorité, du budget 2010/2012.
Le budget, en ce qui concerne 2010, s'équilibre sur la somme d'environ 6 millions 263 mille euros, tandis que presque 6 millions 400 mille est celle prévue pour 2011 et enfin 6 millions 93 mille pour 2012.
En analysant le budget de 2010, les dépenses courantes s'élèvent à 2 millions 900 mille euros et plus de 2 millions 230 mille seront investis pour des interventions en compte capital. « *De ce chapitre, qui recueille toutes les initiatives programmées pour la période 2010/2012,* – a expliqué le Syndic – *font partie les travaux de restructuration du bourg, qui coûteront plus de 4 millions d'euros, dont une bonne partie sera financée par le Fospi, en cas d'approbation du projet présenté en octobre ».*
Toujours dans le domaine des travaux publics, plus d'un million d'euros seront engagés pour des interventions de réaménagement du versant de Thersod et la même somme sera peut-être financée par l'Administration régionale pour réaliser un paravalanche au lieu-dit Arlod. Ensuite, la séance a approuvé l'ébauche d'accord avec la commune de Brissogne pour le service de la bibliothèque et a mis à jour le règlement communal concernant l'impôt pour l'occupation des espaces et des zones publics. En conclusion, l'Assemblée a adopté la variation non substantielle au Plan d'urbanisation général, qui modifie les normes relatives aux zones artisanales.

Denis Falconieri